



Semi-Marathon LOURDES - TARBES

37^e édition Dimanche 24 Novembre 2019

REGLEMENT

ARTICLE 1 - Organisation

Le **TARBES PYRENEES ATHLETISME (TPA)** organise le 24 novembre 2019, avec le concours du **LOURDES ROLLERS**, le Semi-Marathon **LOURDES-TARBES** épreuve sur route de 21,1 km ouverte aux coureurs, rollers, handisports (fauteuil roulant et handi-bike uniquement) et une épreuve de 12 km ouverte aux coureurs et marcheurs au départ de **LANNE**.

Informations détaillées sur le site : <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/>

ARTICLE 2 - Départs, Arrivée, Horaires

Départ épreuves 12km :

9h00 – Course, salle des fêtes de Lanne

9h05 – Marche, salle des fêtes de Lanne

Départ épreuves semi-marathon :

9h10 – Rollers, place Capdevielle à Lourdes

9h20 – Handisports, place Capdevielle à Lourdes

9h30 – Course, place Capdevielle à Lourdes

L'arrivée sera jugée dans la **halle Marcadieu** à Tarbes pour les coureurs et marcheurs. Les Rollers et Handisports arriveront à l'extérieur de la halle Marcadieu face à la porte Ouest.

ARTICLE 3 - Attribution lots et récompenses

- Les 1400 premiers inscrits se verront remettre un lot souvenir.

Récompenses :

- **Marche 12km** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes, Premier homme et première femme de chaque catégorie

- **Course 12km** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes, Premier homme et première femme de chaque catégorie

- **Handisport semi-marathon** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes

- **Course semi-marathon** : 5 premiers hommes et 5 premières femmes, Premier homme et première femme de chaque catégorie

- **Roller semi-marathon** : 3 premiers catégorie -18 ans homme et femme ; 3 premiers catégorie de 18 ans à 35 ans homme et femme ; 3 premiers catégorie de +35 ans homme et femme

- Les récompenses ne sont pas cumulables.

- De nombreux lots seront tirés au sort parmi tous les participants.

- La présence physique est indispensable lors de la remise des prix.

ARTICLE 4 - Conditions d'engagement, Inscriptions, Retrait des dossards

Conditions d'engagement :

- Epreuves **Course et Marche 12km** ouvertes aux licenciés(es) et non licenciés(es) Cadets à Masters **nés(es) en 2004 et avant**.

- Epreuve **Course Semi-marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) Junior à Masters **nés(es) en 2002 et avant**.

- Epreuve **Handisport** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) âgés(es) de **18 ans et plus** à la date de l'épreuve.

- Epreuve **Roller Semi-Marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) âgés(es) de **12 ans et plus** à la date de l'épreuve. Les mineurs devront être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable désigné par ces derniers. La participation des enfants mineurs se fera sous l'entière responsabilité civile et juridique des parents.

- Le **port du casque** est obligatoire pour les **rollers et handisports**. Les rollers ne devront ni s'accrocher, ni se pousser durant toute la durée de l'épreuve.

Droits d'inscription :

. Course à pied et marche 12km : 10€

. Semi-marathon Course à pied, Handisport et Roller : 15€

. Inscriptions sur place Halle Marcadieu : majoration de 2€

Inscription :

- par **internet** sur le site de Tarbes Pyrénées Athlétisme <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/> ou <http://www.le-sportif.com/> avant le 20 Novembre. Paiement par CB.

- par **courrier** avant le 16 Novembre auprès de : Patrick SARCIA 22 Hameau Saint-Paul 65000 Tarbes

- **Halle Marcadieu** à Tarbes, le samedi 23 Novembre (de 10h à 19h)

- Pas d'inscription le jour de la course. Pas d'inscription par Téléphone.



Semi-Marathon LOURDES - TARBES

37^e édition Dimanche 24 Novembre 2019

Le **dossier d'engagement** doit comprendre :

- le bulletin d'inscription renseigné et signé.
- les droits d'inscription (paiement par chèque à l'ordre de T.P.A. ou en espèces)
- le document suivant pour les **Marcheurs et Coureurs** :
 - o la photocopie de la **licence F.F.A**
 - o OU une **licence délivrée par une autre Fédération sportive uniquement agréée** (FSCF, FSGT, UFOLEP, ...) faisant apparaître, par tous moyens, la non contre-indication de la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la Course à pied ou Marche en compétition ou non contre-indication à la pratique du sport en compétition.
 - o OU un **certificat médical** comportant la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou marche en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- le document suivant pour les **Rollers** :
 - o la photocopie de la licence F.F.R.S.
 - o OU un certificat médical comportant la mention « non contre-indication à la pratique du Roller en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- le document suivant pour les **Handisports** :
 - o la photocopie de la licence Fédération Française Handi Sport Handycycle ou Paratriathlon compétition,
 - o OU un certificat médical comportant la mention « non contre-indication à la pratique du Handi Bike en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- Les mineurs non licenciés devront fournir une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux de participation à l'épreuve.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Retrait des dossards : Halle Marcadieu à Tarbes le samedi 23 Novembre de 10h à 19h.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Pas de retrait de dossards aux départs de Lanne et Lourdes.

Semi-marathon : Seuls les participants inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront retirer leur dossard à la gare de TARBES le dimanche matin de la course de 7h à 7h45.

Course et Marche 12km : seuls les coureurs et marcheurs inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront retirer leur dossard sous la halle MARCADIEU le matin de la course de 7h à 7h45.

ARTICLE 5 - Assurance

- Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : AIAC, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9 sous le numéro contrat MAIF Assistance n°4121633J.
- Les Inscrits licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

ARTICLE 6 - Ravitaillement

Ravitaillement sur le parcours tous les 5 km environ. Un ravitaillement solide et liquide sera servi sur le lieu d'arrivée.

ARTICLE 7 - Sécurité, Conditions de courses

Les épreuves se dérouleront sur routes non privatisées. Les concurrents devront courir au maximum sur le côté droit de la chaussée de la route et devront respecter le code de la route. Le parcours sera ouvert par un ou plusieurs véhicule(s) et fermé par un autre.

Les carrefours seront protégés par des signaleurs.

Le personnel et une ambulance de la Croix Rouge seront présents. Les commissaires de courses et les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Tout participant mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Seuls les véhicules officiels (voitures, motos) munis d'un laissez-passer sont autorisés à suivre la course.



Semi-Marathon LOURDES - TARBES

37^e édition Dimanche 24 Novembre 2019

Les suiveurs en vélos sont autorisés uniquement à partir de l'Entrée d'ADE jusqu'à la statue Foch à Tarbes (**cours Gambetta et rue Maréchal Foch interdits**) dans le respect de la sécurité des concurrents et du code de la route, **déviations vélos par la rue du 4 septembre. Interdiction formelle de rentrer dans la halle avec les vélos sous peine de disqualification du concurrent accompagné.**

Tous concurrent coupable d'incivilité physique ou verbale envers un bénévole sera déclassé et exclu de la course.

ARTICLE 8 - Chronométrage, réclamations

- Le chronométrage sera effectué par un système électronique.
- Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité de la course.
- Le dossard équipé d'une puce devra être porté impérativement sur la poitrine, N° et sponsor visibles (prévoir des épingles à nourrices).
- Les dossards et les puces devront être impérativement restitués à l'arrivée. Sinon ils seront facturés 20 Euros.
- Les participants devront passer la ligne d'arrivée dans un temps limite de 2h45min après l'heure de départ. Les coureurs du semi-marathon qui passeront à la borne Km10 plus de 1h20 après le départ seront mis hors course. Ils devront remettre le dossard. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur et devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.
- Résultats: Les éventuelles réclamations seront reçues par l'officiel dans un délai maxi de 30minutes après l'affichage des résultats.

ARTICLE 9 - Engagement, Conditions de participation

- Tout engagement est ferme, définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à respecter le règlement, ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 10 - Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 11 - Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans préavis.

ARTICLE 12 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

ARTICLE 13 - Transport / Vestiaires

Logistique SNCF et Bus

L'organisation met à disposition des participants au semi-marathon un transport gratuit de Tarbes vers le lieu de Départ avant la course. Le **train SNCF Tarbes/Lourdes** est prévu pour les 600 premiers inscrits ayant réservé leur place lors de l'inscription. Pour les participants qui prennent le train Tarbes/Lourdes, présence obligatoire le dimanche 24 Novembre à 7h30 dans le hall de la gare de TARBES. Le transport par train est soumis à validation de la SNCF, l'horaire de départ en gare de Tarbes sera confirmé lors de la remise des dossards.

Départ des bus navettes pour les marcheurs et coureurs 12km à partir de 7h30 de la Place Parmentier à Tarbes (face à la porte Ouest de la halle Marcadieu) vers la ligne de départ à Lanne.

Vestiaires :

Les sacs de type sac à dos ou poche devront contenir le strict nécessaire de taille Maxi : H 45cm x L 35cm x P 25cm. Par mesure de sécurité ils pourront être contrôlés avant leur prise en charge. Ils devront être identifiés avec une étiquette portant le N° du dossard remis avec les dossards. Les sacs seront déposés dans une navette vestiaire située sur le lieu du départ des épreuves. Ils seront acheminés vers le lieu d'arrivée à Tarbes.

Heure de départ impérative des navettes vestiaires :

- 8h45 pour les coureurs et marcheurs Salle des Fêtes de Lanne
- 8h45 pour les rollers et handisports place Capdevielle à Lourdes
- 9h10 pour les coureurs place Capdevielle à Lourdes